

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Ytong FIX N200

Date de révision: 16.07.2020

Page 1 de 15

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Ytong FIX N200

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Mortier performant joint mince pour maçonnerie et panneaux en béton cellulaire autoclavé.

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Xella Italia S.r.l	
Rue:	Via Zanica, 19 K	
Lieu:	I-24050 Grassobbio (BG), Località Padergnone, Italie	
Téléphone:	+39 (0) 35-4 52 22 72	Téléfax: +39 (0) 35-4 23 33 51
e-mail (Interlocuteur):	reach@xella.com	
Service responsable:		

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Centre Antipoison de Paris (Paris), téléphone: +33 1 40 05 48 48
accessibilité: 24 heures sur 24; langues: français, anglais

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2

Mentions de danger:

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut irriter les voies respiratoires.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Clinker de ciment Portland

Quartz fraction fine

Poussière de brouillard, ciment Portland

Mention Danger

d'avertissement:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Ytong FIX N200

Date de révision: 16.07.2020

Page 2 de 15

Pictogrammes:



Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumon) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau et savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit développe avec l'humidité un pH alcalin et peut alors avoir un effet irritant. Réactions avec:

Humidité, Eau (Ciment en solution aqueuse pH > 11)

En cas de contact avec la peau: Provoque une irritation cutanée., Dermatistis

En cas de contact avec les yeux: Provoque de graves lésions des yeux.

Respecter la date de péremption (Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 47)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Produit ciment, dont la teneur en chrome VI a été abaissée à < 0,0002% par l'agent réducteur (par rapport au poids à sec total).

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Ytong FIX N200

Date de révision: 16.07.2020

Page 3 de 15

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
14808-60-7	Quartz			50-75 %
	238-878-4			
65997-15-1	Clinker de ciment Portland			10-40 %
	266-043-4			
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1B, STOT SE 3; H315 H318 H317 H335			
65996-69-2	Laitier de haut fourneau granulé (broyé), laitier de haut fourneau			<15 %
	266-002-0		01-2119487456-25	
14808-60-7	Quartz fraction fine			5 - < 10 %
	238-878-4			
	STOT RE 1; H372			
68475-76-3	Poussière de brouillard, ciment Portland			1 - < 5 %
	270-659-9		01-2119486767-17	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1B, STOT SE 3; H315 H318 H317 H335			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

UFI 58PR-8XE7-WT0A-WNA0

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Ne pas laisser sécher le produit sur la peau.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Protéger l'oeil non blessé.

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Ytong FIX N200

Date de révision: 16.07.2020

Page 4 de 15

consulter un ophtamologiste. Éviter les frottements.

Les brûlures par acide nécessitent des soins médicaux immédiats, faute de quoi elles se cicatrisent très mal.

Après ingestion

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).

NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Référence à d'autres sections 2

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

Le produit développe avec l'humidité un pH alcalin et peut alors avoir un effet irritant.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Maniement sûr: voir rubrique 7

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Evacuer les personnes en lieu sûr.

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Protéger de l'humidité.

Éviter la formation de poussière.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter de: Inhalation des poussières/particules

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. (À observer: pH alcalin, Référence à d'autres sections 2.3)

Colmater les bouches de canalisations. Éviter la formation de poussière.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Ytong FIX N200

Date de révision: 16.07.2020

Page 5 de 15

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Protéger de l'humidité. Éviter la formation de poussière.

dégagement de poussière: Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Recueillir à l'état sec avec précaution. Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

Ne pas utiliser de brosse, ni d'air comprimé pour le nettoyage de surfaces ou de vêtements. Pour recueillir la substance, utiliser un aspirateur industriel agréé. Filtre à particule très efficace (HEPA) réutilisation possible sans traitement. Consulter le fabricant ou le fournisseur pour des informations relatives à la récupération ou au recyclage.

Suspension: Le produit est une solution alcaline. Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation.

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Voir section 8. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Tenir hors de portée des enfants. Éviter la formation de poussière.

Conserver le récipient bien fermé.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Assurer une aération suffisante.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les personnes ayant des antécédents dermatologiques ne doivent pas travailler sur un poste utilisant cette préparation.

Ne pas porter de verres de contact.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Information supplémentaire

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

À observer: Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)

Conserver sous clé et hors de portée des enfants. Tenir hors de portée des enfants.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker dans un endroit sec.

Conserver le récipient bien fermé. Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Matériel inadéquat pour récipients/installations: Aluminium

Il est obligatoire d'avoir un certificat autorisant les travaux de maintenance au niveau des tanks et des silos.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Tenir à l'écart de: Acides

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Ytong FIX N200

Date de révision: 16.07.2020

Page 6 de 15

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger de l'humidité.

Respecter la date de péremption (Référence à d'autres sections 15.1, Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 47)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Référence à d'autres sections 1.2

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
14808-60-7	Silices cristallines, quartz	-	0,1 a		VME (8 h)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
68475-76-3	Poussière de brouillard, ciment Portland			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,84 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	4 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,84 mg/m ³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
68475-76-3	Poussière de brouillard, ciment Portland	
Eau douce		0,282 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,282 mg/l
Eau de mer		0,028 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,875 mg/kg
Sédiment marin		0,088 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		6 mg/l
Sol		5 mg/kg

Conseils supplémentaires

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 47:

Ciment: Chrome (VI) <0,0002% TM

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Dispositifs avec aspiration locale

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Mesures d'hygiène

Mesures minimales de protection selon TRGS 500

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Ytong FIX N200

Date de révision: 16.07.2020

Page 7 de 15

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Éviter la formation de poussière. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!
Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.
Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.
Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant
Une douche oculaire est installée et son emplacement indiqué bien en vue
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Les sols, murs et autres surfaces de la zone exposée au danger doivent être nettoyés régulièrement. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection des yeux/du visage

Ne pas porter de verres de contact.
Lunettes de protection hermétiques. DIN EN 166
Lunettes avec protections sur les côtés / Écran de protection du visage

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués: EN ISO 374
Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)
Modèles de gants recommandés: > 480 min
Épaisseur du matériau des gants: $\geq 0,35$ mm
Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière .
Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.
Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.
Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité.

Protection de la peau

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.
imperméable aux poussières, imperméable aux liquides Vêtement de protection. (Combinaison)
Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. type P2-P3
Demi-masque filtrant (NF EN 149),
Masque complet/demi-masque/quart de masque (NF EN 136/140),
Appareil filtrant combiné (EN 14387)
À observer: Directives nationales

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Conserver le récipient bien fermé.
À observer: Allemagne- Technische Anleitung Luft (TA-Luft)
Les réglementations nationales doivent être également observées!

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	solide
Couleur:	gris
Odeur:	sans odour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Ytong FIX N200

Date de révision: 16.07.2020

Page 8 de 15

pH-Valeur (à 20 °C): 11-13 (Suspension)

Modification d'état

Point de fusion: >1200 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non applicable

Point d'éclair: Non inflammable.

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Inflammabilité

solide: Non inflammable.

gaz: Non inflammable.

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif

Limite inférieure d'explosivité: non applicable

Limite supérieure d'explosivité: non applicable

Température d'inflammation: non applicable

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant

Pression de vapeur: non déterminé

Pression de vapeur: non déterminé

Densité: 2,5-3,5 g/cm³

Densité apparente: non applicable

Hydrosolubilité: <2 g/L

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Viscosité dynamique: non déterminé

Viscosité cinématique: non déterminé

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

Épreuve de séparation du solvant: non déterminé

Teneur en solvant: non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Ytong FIX N200

Date de révision: 16.07.2020

Page 9 de 15

10.1. Réactivité

Réactions avec: Humidité, Eau (Observer le mode d'emploi.) - pH Suspension alcalin >11

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec:

Acide fort (formation de CO₂)

Comburent, fortes

10.4. Conditions à éviter

Humidité, Eau (Observer le mode d'emploi.)

10.5. Matières incompatibles

Comburent, fortes

Acide, concentré

Eau

Aluminium

Nitrate d'ammonium

Métal, non noble

Acide fluorhydrique

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucune/aucun

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Le produit n'a pas été testé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Ytong FIX N200

Date de révision: 16.07.2020

Page 10 de 15

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
14808-60-7	Quartz				
	orale	DL50 >2000 mg/kg			
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg			
65996-69-2	Laitier de haut fourneau granulé (broyé), laitier de haut fourneau				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat		OCDE 401
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 >5234 mg/l	Rat		OCDE 403
14808-60-7	Quartz fraction fine				
	orale	DL50 >2000 mg/kg			
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg			
68475-76-3	Poussière de brouillard, ciment Portland				
	orale	DL50 > 1848 mg/kg	Rat	Study report (2010)	other: OECD 422
	cutanée	DL50 >= 2000 mg/kg	Rat	Study report (2010)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 > 6,04 mg/l	Rat	Study report (2010)	OECD Guideline 436

Irritation et corrosivité

Clinker de ciment Portland: Expériences tirées de la pratique/sur l'homme, Observations on the effects of skin irritation caused by cement, Kietzman et al, Dermatosen, 47, 5, 184-189 (1999).

TNO report V8815/09, Evaluation of eye irritation potential of cement clinker G in vitro using the isolated chicken eye test, April 2010.

TNO report V8815/10, Evaluation of eye irritation potential of cement clinker W in vitro using the isolated chicken eye test, April 2010.

Effets sensibilisants

Clinker de ciment Portland: Expériences tirées de la pratique/sur l'homme, Epidemiological assessment of the occurrence of allergic dermatitis in workers in the construction industry related to the content of Cr (VI) in cement, NIOH, Page 11, 2003.

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Clinker de ciment Portland: Portland Cement Dust - Hazard assessment document EH75/7, UK Health and Safety Executive, 2006: <http://www.hse.gov.uk/pubns/web/portlandcement.pdf>.

Investigation of the cytotoxic and proinflammatory effects of cement dusts in rat alveolar macrophages, Van Berlo et al, Chem. Res. Toxicol., 2009 Sept; 22(9):1548-58

Cytotoxicity and genotoxicity of cement dusts in A549 human epithelial lung cells in vitro; Gminski et al, Abstract DGPT conference Mainz, 2008.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Ytong FIX N200

Date de révision: 16.07.2020

Page 11 de 15

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Clinker de ciment Portland, Poussière de brouillard, ciment Portland:
Portland Cement Dust - Hazard assessment document EH75/7, UK Health and Safety Executive,
2006: <http://www.hse.gov.uk/pubns/web/portlandcement.pdf>.

Information supplémentaire

Les personnes souffrant d'asthme, d'allergie, de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes ne devraient pas être sollicitées pour travailler avec ce produit.
Les personnes ayant des antécédents dermatologiques ne doivent pas travailler sur un poste utilisant cette préparation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'a pas été testé.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
65996-69-2	Laitier de haut fourneau granulé (broyé), laitier de haut fourneau					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1000 mg/l	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >100 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus		OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1000 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OCDE 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC >5 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OCDE 211
	Toxicité bactérielle aiguë	(>10 mg/l)	3 h			OCDE 209
68475-76-3	Poussière de brouillard, ciment Portland					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 22,4 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité bactérielle aiguë	(743 mg/l)	3 h	Boue activée	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 209

12.2. Persistance et dégradabilité

le produit/la substance est inorganique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

négligeable, le produit/la substance est inorganique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Le produit est une solution alcaline. Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Ytong FIX N200

Date de révision: 16.07.2020

Page 12 de 15

effectuer une neutralisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

État: Poudre

Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets)

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

État: solide (Réaction: Ytong FIX N200 + Eau)

Pas un déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets)

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV: 10 13 14, 17 01 01

L'élimination des emballages contaminés

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. AVV 15 01 01 (Emballages en papier/carton), 15 01 05 (Emballages composites)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Ytong FIX N200

Date de révision: 16.07.2020

Page 13 de 15

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 47: Clinker de ciment Portland

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D):

1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Laitier de haut fourneau granulé (broyé), laitier de haut fourneau

Poussière de brouillard, ciment Portland

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,3,8,10.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Ytong FIX N200

Date de révision: 16.07.2020

Page 14 de 15

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

SVHC: Substance of Very High Concern

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes (poumon) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumon) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Ytong FIX N200

Date de révision: 16.07.2020

Page 15 de 15

actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)